#### BUREAU INTERNATIONAL DU TRAVAIL

## Conseil d'administration

320e session, Genève, 13-27 mars 2014



GB.320/POL/INF/2

Section de l'élaboration des politiques

**POL** 

#### **POUR INFORMATION**

Résultats du Colloque des employeurs sur l'avenir du travail (Genève, 5 et 6 décembre 2013) et du Colloque des travailleurs sur l'inégalité des revenus, les institutions du marché du travail et le pouvoir des travailleurs (Genève, 10-12 décembre 2013)

**Résumé:** Le présent document expose les résultats des colloques qui se sont tenus en décembre 2013 à l'intention, respectivement, des employeurs et des travailleurs.

**Unités auteurs:** Bureau des activités pour les employeurs (ACT/EMP) et Bureau des activités pour les travailleurs (ACTRAV).

Documents connexes: GB.318/PV.

### Colloque des employeurs sur l'avenir du travail

(Genève, 5 et 6 décembre 2013)

- **1.** Selon les dispositions approuvées par le Conseil d'administration à sa session de juin 2013 <sup>1</sup>, le Colloque des employeurs sur l'avenir du travail s'est tenu à Genève les 5 et 6 décembre 2013. Y ont participé 33 représentants des employeurs ainsi que plusieurs spécialistes éminents des thèmes abordés.
- 2. Le colloque a porté sur deux tendances importantes observées par les universitaires: la dégradation de la relation de travail conventionnelle et la polarisation de la main-d'œuvre. Il s'est aussi penché sur l'un des principaux facteurs à l'origine de ces tendances, à savoir l'impact de la technologie sur les emplois.
- 3. Le contrat de travail classique à durée indéterminée, qui est devenu la norme au cours du siècle passé, offrait stabilité et prévisibilité aux travailleurs et a permis d'améliorer leur niveau de vie dans de nombreux pays. Les réglementations sur le lieu de travail et de nombreuses prestations sociales sont toujours fondées sur l'hypothèse d'une telle relation. Toutefois, on constate aujourd'hui que le nombre de travailleurs bénéficiant d'une relation de travail de ce type diminue, tandis que d'autres formes de modalités de travail se multiplient. Le contexte social et économique du travail a changé irrémédiablement, et les nouvelles modalités répondent aux besoins très divers des entreprises comme des travailleurs. Il faut mettre en place un cadre réglementaire et institutionnel qui garantisse la protection et la sécurité, sans qu'il se rattache forcément à un contrat de travail classique.
- 4. La polarisation de la main-d'œuvre, parfois appelée «évidement par le milieu», est un phénomène qui s'observe principalement dans les pays avancés, mais qui pourrait bientôt toucher également les emplois formels dans les économies émergentes. Elle consiste en une diminution de la proportion d'emplois moyennement qualifiés et rémunérés par rapport, d'un côté, aux emplois haut de gamme et, de l'autre, aux emplois peu qualifiés et mal rémunérés. C'est une source de préoccupation, car la majorité des travailleurs occupent des emplois moyennement qualifiés et devront soit se perfectionner et affronter la concurrence pour décrocher l'un des emplois haut de gamme (relativement moins nombreux), soit accepter de travailler en deçà de leurs capacités et pour un salaire moindre. La polarisation est l'un des facteurs aggravants de l'inégalité de chances et de revenus. La technologie compte parmi les principaux moteurs de ce phénomène, mais l'intégration économique à l'échelle mondiale, la recherche de l'efficacité et les coûts associés y contribuent aussi.
- **5.** Ces tendances peuvent avoir un effet déstabilisateur si les cadres stratégiques dans lesquels elles s'inscrivent ne sont pas adaptés en vue de donner aux travailleurs un sentiment de sécurité et de confiance et d'offrir aux entreprises la possibilité de prospérer et de créer des emplois. En effet, le monde a bien changé depuis l'époque où ont été conçues la plupart des politiques et réglementations actuellement appliquées.
- **6.** Il a en outre été relevé que de nombreux autres facteurs, tels que les transitions démographiques et les politiques environnementales, sont susceptibles de modifier la nature du travail et le rôle qu'il joue. Le colloque ne visait donc pas à adopter des conclusions, mais à commencer l'examen de la question sur la base des informations dont on dispose.

<sup>&</sup>lt;sup>1</sup> Document GB.318/PV, paragr. 92-93.

- 7. De l'avis des participants, il est nécessaire d'approfondir l'étude de la nature et des causes des changements à long terme qui s'opèrent dans le monde du travail dans différents contextes, et notamment dans les pays émergents, pour mieux les comprendre. Il ne fait aucun doute qu'il faudra améliorer les résultats en matière d'éducation et instaurer l'apprentissage tout au long de la vie pour préparer les travailleurs à cette situation nouvelle. Toutes les options stratégiques envisageables pour répondre aux besoins identifiés des entreprises et des travailleurs, en particulier des jeunes, devraient être examinées, et il faudra tenir compte des initiatives déjà à l'essai dans divers pays et entreprises. Il convient d'évaluer tant les avantages potentiels que les inconvénients de chaque option stratégique. Plusieurs participants ont insisté sur la nécessité d'étayer l'examen de ces différentes options par des travaux de recherche fondés sur des données probantes.
- **8.** Le rapport du colloque et les documents de réunion peuvent être consultés à l'adresse http://www.ilo.org/public/french/dialogue/actemp/whatwedo/events/2013/symposium.htm.

# Colloque des travailleurs sur l'inégalité des revenus, les institutions du marché du travail et le pouvoir des travailleurs

- (Genève, 10-12 décembre 2013)
  - 9. Le colloque organisé par ACTRAV en 2013 a porté sur le problème de l'inégalité, son retentissement sur les conditions de vie des familles de travailleurs et ses incidences sociales et politiques sur les communautés dans leur ensemble. L'inégalité non seulement a des conséquences désastreuses pour toutes les couches de la population du point de vue social comme sur le plan de la santé publique, mais affaiblit en outre la croissance économique à long terme et a été l'une des principales causes sous-jacentes de la crise financière et économique mondiale. Les gains de productivité ne sont pas répartis équitablement, mais sont accaparés en grande partie par ceux qui se trouvent au sommet de l'échelle des revenus. Le surendettement des ménages et les bulles spéculatives sont la conséquence de cette évolution qui ne peut pas durer.
  - 10. Si la crise, qui a fait basculer des millions de personnes dans la pauvreté et le chômage, a creusé les inégalités, les mesures prises dans la plupart des pays pour y remédier n'ont fait que les exacerber. Les politiques d'austérité budgétaire ont mis à mal les services publics essentiels, les transferts sociaux et les investissements d'infrastructure, qui tous ont un effet marqué sur le revenu des ménages pauvres. En dépit de leur utilité incontestable dans la lutte contre la pauvreté, les systèmes de sécurité sociale sont remis en question dans plus de 80 pays à travers le monde. Relever les taxes dégressives à la consommation plutôt que de renforcer l'imposition progressive force les citoyens ordinaires à payer un lourd tribut à la crise et aggrave les inégalités. La politique de modération salariale menée ces dix dernières années non seulement a creusé les écarts de revenu, mais freine aussi la croissance économique et pourrait favoriser des tendances déflationnistes, en particulier dans la zone euro qui risque de connaître une stagnation économique similaire à celle qui frappe le Japon.
  - 11. La prolifération des formes d'emploi précaire atypiques a contribué à réduire la part des salaires en affaiblissant les institutions de négociation collective et, dans la pratique, en niant les droits fondamentaux au travail d'une catégorie toujours plus large de la main-d'œuvre. Cela a donné lieu à des formes extrêmes de maximisation des profits, à une explosion de la consommation de produits de luxe et à une mauvaise affectation des ressources à des fins spéculatives.

- **12.** Au colloque, de nombreux experts et dirigeants internationaux, dont le Directeur général du BIT, ont débattu des causes de l'inégalité et des initiatives publiques prises pour y remédier. Les participants ont manifesté un intérêt particulier pour le rôle que l'OIT pourrait jouer à l'appui des changements d'orientation nécessaires.
- 13. L'OIT doit apporter des contributions de fond aux débats nationaux et internationaux sur l'action à mener, en proposant des options macroéconomiques cohérentes pour remplacer les politiques d'austérité inefficaces. Il a été considéré comme trop réducteur de se restreindre aux questions liées au marché du travail dans la recherche d'autres voies possibles. Le nouveau Département de la recherche du BIT devrait appliquer une stratégie globale, permettant ainsi à l'Organisation de s'appuyer sur ses travaux pour promouvoir, en toute connaissance de cause, l'adoption de politiques économiques, financières et sociales propices à l'intégration sociale et viables sur le plan écologique.
- **14.** Les orientations générales et l'action normative de l'OIT devraient être axées en particulier sur les éléments suivants:
  - Des politiques macroéconomiques centrées sur l'emploi, qui remplacent la combinaison actuelle d'austérité budgétaire et de crédits bon marché pour les milieux financiers par des investissements publics et privés à long terme en faveur de services publics étendus et ouverts à tous, d'une infrastructure publique de qualité et d'un développement du secteur privé productif et écologiquement viable. La fourniture de biens publics collectifs est une condition indispensable à l'équité et à l'inclusion sociale. Les investissements et les marchés publics devraient se conformer à la convention (n° 94) sur les clauses de travail (contrats publics), 1949, en vue de faire appliquer la législation sur le salaire minimum et d'appuyer l'élargissement des accords de négociation collective.
  - La promotion d'une protection sociale financée sur le principe de la solidarité, qui assure la sécurité du revenu tout au long de la vie, est un puissant outil pour réduire les inégalités et doit être une priorité de l'Organisation. En se fondant sur la convention (n° 102) concernant la sécurité sociale (norme minimum), 1952, et la recommandation (n° 202) sur les socles de protection sociale, 2012, l'OIT doit aider les Etats Membres à établir des systèmes de sécurité sociale avec la pleine participation des organisations d'employeurs et de travailleurs ainsi que d'autres organisations représentatives et compétentes en la matière. Pour mettre en place et développer les régimes de sécurité sociale, les services publics et les infrastructures, il faut disposer d'une certaine marge de manœuvre budgétaire conférée par une assiette d'imposition large et progressive.
  - En soutenant activement des institutions du marché du travail solides, l'OIT a un rôle crucial à jouer dans les efforts visant à encourager une reprise économique tirée par les salaires et à assurer une concurrence loyale qui ne soit pas faussée par le non-respect des droits et le recours à des formes d'emploi précaire atypiques. Pour ce faire, il est impératif de défendre et de promouvoir énergiquement les droits fondamentaux de la liberté syndicale et de la négociation collective, y compris le droit de grève, par l'intermédiaire des mécanismes de contrôle, des activités de coopération technique et des prises de position publiques de l'OIT. Les normes du travail relatives aux salaires minimums, à la sécurité sociale et à la négociation collective doivent faire l'objet d'une promotion active afin de renforcer la sécurité des revenus. Le dialogue social reste une coquille vide s'il n'est pas ancré dans un cadre réglementaire réellement propice à l'élargissement de la négociation collective, en vue de créer des marchés du travail qui garantissent à chacun intégration et protection.

- L'essor des formes précaires et informelles d'emploi est révélateur de graves lacunes réglementaires et d'une gouvernance insatisfaisante du marché du travail. Alors que les contrats à durée déterminée, le travail intérimaire, la sous-traitance, les chaînes d'approvisionnement mondiales, l'externalisation et l'informalisation sont de plus en plus souvent utilisés pour tenter de contourner les réglementations du marché du travail adoptées démocratiquement, l'OIT est appelée à élaborer des instruments et des normes modernes et efficaces pour garantir à tous les travailleurs la protection juridique et un travail décent.
- Sachant que des services publics de qualité et accessibles à tous jouent un rôle capital dans la lutte contre l'inégalité et qu'il importe que l'Etat soit un employeur modèle, il est essentiel de faire respecter le droit à la négociation collective dans le secteur public. L'OIT devrait d'ailleurs s'y atteler en priorité.
- Aux fins du développement macroéconomique durable et de la réduction des inégalités, il est primordial de renforcer la démocratie économique en assurant la participation accrue des travailleurs dans les structures de gouvernance des entreprises et en soutenant les coopératives. L'OIT doit promouvoir un cadre réglementaire distinct en matière de développement des entreprises, qui se fonde sur de bonnes relations professionnelles et des mécanismes institutionnels solides garantissant les droits et la représentation des travailleurs. En particulier, les activités de développement des entreprises menées par l'Organisation ne devraient pas se limiter aux sociétés privées classiques, mais intégrer également des formules novatrices telles que les entreprises appartenant aux travailleurs, les coopératives, les entreprises publiques et les entreprises à but non lucratif. Une approche multipartite axée sur la négociation collective, la représentation des travailleurs et la protection juridique devrait être un principe directeur de l'OIT dans toutes les formes de son action en faveur du développement des entreprises.

Genève, le 12 février 2014